

Mai 2014

Bulletin d'info n° 9

**Association des
Familles Victimes
du Saturnisme
(AFVS)**

**3, rue du Niger
75012-PARIS**

**Tel:
09 53 27 25 45
06 99 89 19 39**

**Fax:
0958272545**

**afvs@free.fr –
www.afvs.net**

EDITORIAL

Gérer vraiment le risque plomb

Le plomb n'est pas toxique seulement à partir de 100 microgrammes par litre de sang comme invite à la croire la procédure administration de déclaration obligatoire. Il est toxique dès qu'il est présent. C'est ce que montre les études récentes réalisées au Canada.

Le plomb s'accumule : une légère intoxication causée par les poussières dans l'appartement ou dans les aires de jeu, suivie d'une intoxication récurrente par des produits alimentaires, peut finir par produire une forte intoxication.

Pour les enfants et les adolescents le plomb est neurotoxique, entrave le développement intellectuel et provoque des comportements pathologiques. Pour les adultes il favorise l'hypertension et les maladies cardiovasculaires ; il est aussi cancérigène, et atteint les organes reproducteurs. La femme enceinte peut transmettre l'intoxication à son enfant.

Face aux dangers du plomb la réponse politique et administrative reste insuffisante. Discuter pour savoir si le seuil d'alerte de 100 microgrammes par litre doit être abaissé, comme l'a fait l'ANSES dans son dernier rapport, c'est refuser de prendre le problème dans les termes où les dernières études scientifiques le situent : il faut tendre à supprimer toute exposition au plomb parce que c'est un poison, sans seuil particulier.

La présence du plomb a beaucoup diminué en moyenne du fait de la rénovation urbaine, du fait de l'obligation de l'essence sans plomb, du fait des nouvelles canalisations d'eau. Mais l'habitat ancien insalubre est encore là, et les peintures au plomb sont toujours présentes dans l'habitat ancien, soit 1/3 du parc. Le plomb reste toujours utilisé dans l'industrie, dans la fabrication de nombreux objets. Les voitures et d'autres objets électriques utilisent des batteries en plomb. Le recyclage de ces batteries peut être particulièrement polluant, comme sur le site de Thiaroye en Afrique. Il y a du plomb dans les particules fines qui polluent l'air. Il y a du plomb dans certains sols, et dans les légumes qui y poussent. Il y a du plomb dans les animaux abattus par les chasseurs. Bref le plomb reste omniprésent.

Il faut donc réduire la présence de plomb dans les aliments, l'eau potable, les produits de consommation industrielle, les produits de santé naturels, les sols extérieurs, la poussière domestique, les rejets de l'industrie dans l'environnement, en établissant des limites par voie réglementaire. Les normes doivent tendre à l'absence d'exposition au plomb. Les industriels doivent être mobilisés en ce sens. Les citoyens doivent être informés des risques qu'ils courent et exiger d'être protégés. C'est ce à quoi doit s'employer une stratégie nationale de gestion des risques liés au plomb. Le Canada en a élaboré une. Pourquoi pas la France ?

Alors qu'en 1994 il était convenu d'un point de vue international que la concentration de plomb dans le sang était dangereuse à plus de 100 microgrammes par litre, au Canada et aux Etats Unis notamment on estime que dès 20 microgrammes par litre la présence de plomb dans le sang peut être dangereuse, notamment pour le développement intellectuel des enfants. Ce qui veut dire que toute la population est concernée par les effets du plomb. Mais dans les pays comme la France où il existe un important parc de logements anciens, parfois insalubres, la réduction des risques passe d'abord par la rénovation urbaine ou la réhabilitation, et le relogement immédiat des familles vivant dans des logements où la présence de plomb est avérée.

SOMMAIRE

Quelques exemples de dossiers	page 3
Quelques actions.....	page 4
Rencontres et actualité juridique.....	page 5
L'AFVS a lu pour vous.....	page 7
Le plomb en Guyane	page 9
Le plomb au Sénégal.....	page 9
Partenariats	page 10
Communiqué de presse.....	page 12
Agenda et annonces.....	page 13

Quelques exemples de dossiers

LOGEMENT PLOMBE DANS UN IMMEUBLE EN RUINE SOUTENU PAR DES ETAIS

Une mère de famille prend contact avec nous car elle est hébergée par sa famille dans un logement ancien situé dans un immeuble soutenu par des étais qui est sous le coup d'un arrêté de péril dans le 10ème arrondissement de Paris.

Ce logement en plus d'être dangereux pour la sécurité des habitants est aussi un danger pour leur santé car il ya du plomb dans les peintures anciennes. La famille est composée des parents et de trois enfants en plus d'une naissance prévue pour bientôt.

La famille est en attente d'un logement et vient d'entreprendre un recours devant la commission de médiation du DALO et la réponse ne nous est pas encore parvenue.

Les courriers à la préfecture et à la mairie du 10ème ont été vains. Nous souhaitons une issue rapide et favorable pour cette famille qui vit dans des conditions difficiles. De plus des étais viennent d'être installés dans les logements de l'immeuble, ce qui reflète une évolution de l'état de dégradation de l'immeuble.

RELOGEE APRES 13 ANS D'ATTENTE ET DEUX PROPOSITIONS INNABOUTIES

C'est une joie pour Madame et ses trois filles d'apprendre que leur candidature pour un F4 a été acceptée après tant d'espoir. Cette famille était logée dans un F3 par un bailleur privé, ce logement avait du plomb accessible et de nombreux problèmes de fuites dans l'immeuble qui est une copropriété assez délabrée à Bobigny.

En plus des conditions de logement difficiles, le propriétaire refusait de faire les travaux palliatifs mais aussi tous les travaux qui sont de sa responsabilité, en plus de ce comportement il exerçait une pression et un chantage sur ces locataires vulnérables.

Ce relogement par OPH 93 suite à un DALO favorable il y a 8 mois est un soulagement pour cette mère veuve ainsi que pour ses filles. D'autant plus que la famille s'était vu proposer deux logements qu'elle a visités et acceptés mais pour lesquels sa candidature n'avait pas été retenue plusieurs familles étant candidates sur le logement.

Nous déplorons ce mode de fonctionnement des organismes de logement social car les familles fondent des espoirs sur cette proposition et finalement sur trois ménages un seul accède au logement en question et les autres attendent plusieurs mois avant d'avoir une autre proposition.

ACTIONS PHARES

HÔTELS REUNIS

La situation des hôtels réunis a peu évolué depuis le dernier numéro de votre bulletin d'information, en effet les conditions de vie des résidants restent difficiles: il ya encore onze familles sans proposition de relogement. La présence de plomb reste une préoccupation pour les familles et les associations de soutien, car les enfants ayant eut une plombémie présentent des taux de plomb assez élevés même s'ils ne sont pas intoxiqués.

Les travaux palliatifs pour supprimer l'accessibilité au plomb ont été réalisés très légèrement (une couche de peinture) et ne recouvraient qu'une petite surface et pas de travaux dans les parties communes. De ce fait les familles demandent avec notre soutien la communication du diagnostic détaillé des parties communes et des chambres visitées ainsi que les analyses après travaux à la DRIHL—bureau de lutte contre le saturnisme afin d'être rassurées et débarrassées de tous soupçons.

Avec les différents problèmes dans cet hôtel, notre souhait est le relogement de toutes les familles et la fermeture de cet hôtel à l'accueil de familles, déjà en grande précarité. Mais c'est avec un grand regret que nous apprenons l'arrivée des résidents du foyer du Retrait, car cet hôtel dangereux pour les familles qui y sont l'est forcément pour les nouvelles familles qui arriveront.

LE PLOMB A MARSEILLE

L'AFVS a été sollicitée par un médecin du CHU de Marseille qui suit des enfants intoxiqués au plomb. Marseille est malheureusement une ville dans laquelle on retrouve beaucoup de logements anciens avec des peintures au plomb. Cependant le problème est sous évalué et les cas de saturnisme ne sont pas toujours sujets à la déclaration obligatoire.

Cet état d'esprit des autorités se reflète sur la prise en charge de la pathologie, car dernièrement nous avons conseillé au médecin suivant ces enfants de déclarer le saturnisme en Affection Longue Durée (ALD 30) afin que les dépenses liés à la pathologie soit prit en charge à 100% par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), comme en Ile de France, mais sa demande a été rejetée.

Nous ne nous sommes pas arrêtés à ce refus, un contact a été pris avec le service médical de la CPAM afin de comprendre et de porter à connaissance que cela existe déjà dans d'autres régions. Le saturnisme est une pathologie qui dure dans le temps malheureusement, une intoxication au plomb provoque un stockage du plomb dans les os et les tissus mous et ce plomb stocké est relargué dans le sang au fil du temps et ce durant plusieurs années en fonction du stock.

C'est pourquoi une demande de prise en charge en ALD doit être pise pour chaque cas de saturnisme avéré, c'est une des revendications légitime de l'AFVS.

RENCONTRES ET ACTUALITE JURIDIQUE

Jurislogement :

La dernière réunion du 18 mars 2014 portait sur la Charte des bonnes pratiques concernant l'occupation sans droit ni titre de terrains, l'ordre du jour portait sur:

- Projet de rédaction d'une « charte » rappelant les droits des occupants de terrain ainsi que les obligations que doivent respecter l'Etat, les collectivités et les propriétaires ayant une mission de service public en cas d'expulsion ou d'évacuation de terrain ;
- Savoir dans quelle mesure les associations sollicitées sont intéressées par ce projet et souhaitent participer à son élaboration;
- Porter cette « charte » politiquement en choisissant les moyens les plus appropriés pour chaque association.

L'AFVS en a profité pour appeler les autres associations du réseau à élargir les arguments contre l'arrêté interministériel du 11 février 2013, sous la forme d'une intervention volontaire. En effet, cette voie de recours permettrait à toute association présentant un intérêt à agir contre cet arrêté fixant la liste des titres de séjour donnant accès aux HLM, de se joindre à sa requête pendant au conseil d'Etat depuis avril 2013.

DIHAL:

Le 6 février 2014 l'AFVS a été conviée par le pôle de « lutte contre l'habitat indigne » de la DIHAL à une matinée intitulée « lutter contre l'habitat indigne: le pouvoir des maires ».

Lors de cette matinée les différentes nuances de la notion de péril ont été développées, nous avons été éclairés sur les obligations et les droits du maire et de la préfecture dans les différents processus. Mais aussi leurs limites, il a été question de nous informer sur les démarches juridiques possibles et les instances pouvant être saisies.

La présence d'un Magistrat, ainsi que de la Sous-préfète de Saint-Denis, de personnels des services d'hygiène communaux de différentes grandes villes françaises a permis aux participants d'avoir réponses à leurs questions.

Service Hygiène de la ville d'Argenteuil:

Le 10 mars 2014 nous avons eu une réunion technique de travail avec le Service Communal d'Hygiène et de Santé de la ville d'Argenteuil. Nous avons été reçus par la directrice du SCHS, les deux techniciens de terrain ainsi que la secrétaire du service.

Le point a été fait sur les différents signalements qu'ils ont reçus, les adresses auxquelles ils sont intervenus ou comptaient le faire ces informations nous ont été transmises afin d'éviter les doublons.

Cette réunion a été intéressante car les intervenants nous ont donné leurs critères d'intervention et leurs différentes missions, en effet le SCHS de la ville d'Argenteuil ne fonctionne pas comme Paris ou les villes de la petite couronne. Son fonctionnement est similaire aux SCHS de provinces ce que nous ignorions.

Suite à cette réunion nous avons pu cibler nos actions et mieux orienter les familles mais pu agir plus rapidement grâce aux échanges de mails entre autres.

Afin de coordonner nos actions sur l'ensemble du département, ils nous ont conseillé de rencontrer l'ARS du Val d'Oise, une demande de rendez-vous leur avait déjà été adressée par l'AFVS.

Agence Régionale de Santé du Val D'OISE:

L'ARS du Val d'Oise nous a fixé un rendez vous pour le 25 mars 2014, nous y avons été.

Etaient présentes; la directrice du Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) d'Argenteuil et un technicien de terrain, la directrice du service saturnisme de l'ARS, la référente saturnisme et le technicien en charge des visites à domiciles notamment dans le cadre des procédures DALO.

L'ARS nous a fait part de son organisation, sachant que le département du Val d'Oise a une organisation proche de celle des départements de province. En effet, sur 185 communes environ seules 6 seulement bénéficient d'un SCHS.

Nous avons fait le point sur les dossiers que nous avons en commun et mis au point une façon de travailler ensemble. Cette réunion nous a permis de voir nos interlocuteurs directs et de décider ensemble la manière de faire les signalements et aussi de savoir dans quels délais ils intervenaient approximativement.

Il a été question aussi de nous faire connaître leurs champs d'actions et les liens qu'ils avaient avec le SCHS pour les dossiers, et sur ce que les deux services s'apportent mutuellement.

L'AFVS a lu pour vous.....

Elimination mondiale de la peinture au plomb vers 2020.

Un test de l'efficacité de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

Par IPEN réseau international d'experts et d'ONG dans le domaine de la physique et de l'environnement

D'après ce rapport les peintures au plomb continuent d'être fabriquées à grande échelle dans les pays en développement avec des risques de contamination des enfants ; la fin de cette fabrication devrait être considérée comme une priorité à l'échelle mondiale pour une gestion saine des produits chimiques. L'objectif d'une élimination semble atteignable en 2020 !

Le travail d'enquête et de rédaction de ce rapport a été financé par l'Union européenne, les gouvernements suédois et suisse, l'agence des Nations Unies pour l'environnement.

Bien que dans les années 1990 on ait interdit les peintures au plomb dans les pays développés, cette interdiction n'a pas été étendue aux pays en développement. En 1999 et 2003 des enfants contaminés par des peintures de décoration ont été diagnostiqués en Inde et dans d'autres pays d'Asie. Des recherches ont alors montré que de la peinture à l'huile en vente libre contenait du plomb dans vingt cinq pays. En 2009 a été créée une alliance mondiale pour éliminer le plomb des peintures.

En 2012 on peut considérer que l'essence avec plomb a été éliminée de tous les pays sauf six : Algérie, Irak, Yémen, Corée du Nord, Afghanistan et Birmanie.

Mais le plomb est encore largement utilisé aujourd'hui dans les canalisations, les munitions pour stabiliser le vinyl, et surtout dans les batteries qui représentent 80 % de l'utilisation du plomb à l'échelle mondiale. 97% des batteries au plomb sont recyclées, de manière informelle dans le cas des pays à bas revenus.

Dans les pays en développement, la croissance de la classe moyenne et la vente de peintures à faire soi-même va contribuer à augmenter la contamination au plomb dans les années qui viennent. Dans tous les pays qui n'ont pas des règles strictes on trouve des peintures au plomb sur le marché.

Comme on s'est aperçu de la nocivité du plomb il y a environ cinquante ans, il existe des peintures de substitution pour à peu près tous les usages. Il n'y a donc plus aucune raison d'utiliser de la peinture au plomb, et il ne faut absolument pas en utiliser. Il faut en interdire la vente partout dans le monde.

Les surfaces qui ont été peintes il y a de nombreuses années s'abîment et le plomb s'accumule dans la poussière intérieure et les sols extérieurs. Les enfants qui jouent sur le sol en ingèrent normalement, surtout en dessous de six ans. Parfois ils en mâchonnent. Les enfants et les travailleurs courent des risques particulièrement quand les surfaces sont repeintes à nouveau et donc grattées. Des préoccupations particulières doivent être prises pour ces chantiers.

L'accès au plomb dans la peinture demeure plusieurs dizaines d'années après que la peinture a été appliquée. Les coûts de l'élimination peuvent être élevés ; c'est d'autant plus important de cesser de vendre des peintures au plomb. Les Etats Unis ont banni le plomb des espaces résidentiels en 1978.

Le plomb reste dans le sang 35 jours environ et dans les os 30 ans.

Le premier article sur l'empoisonnement des enfants par le plomb aux Etats Unis est paru en 1926. De nombreux symptômes qui étaient attribués avant à des agents infectieux, ont été attribués au plomb. Les signes de l'intoxication apparaissent au dessus de $60\mu\text{g/l}$ de sang, mais les recherches depuis les années 40 ont montré que des teneurs plus basses étaient aussi dangereuses. En 1979 le pédiatre Needleman a démontré que **les enfants dont les dents contenaient le plus de plomb** étaient ceux qui posaient le plus de problèmes en classe. Les mêmes enfants ont été enquêtés douze ans plus tard, et le résultat a été le même. D'autres chercheurs ont renouvelé la même enquête avec les mêmes résultats. Ces enfants n'avaient pas d'autres symptômes visibles que ces problèmes de comportement et de résultats scolaires. C'est ainsi que le problème du plomb est devenu un problème de santé publique aux Etats Unis. Cela amena aussi à reconsidérer le taux de plomb considéré comme seuil du saturnisme. L'OMS et les organisations américaines estiment que dès que le taux dans le sang est supérieur à $10\mu\text{g/l}$ il faut se poser des questions. L'exposition au plomb produit un retard mental. Il faut donc plutôt prévenir l'exposition au plomb qu'intervenir quand elle a déjà eu lieu.

Un pays qui expose sa population au plomb plus que les autres provoque son arriération mentale relative. On estime que 16% des enfants dans le monde sont exposés au plomb, plus dans les pays en développement que dans les pays développés. La diminution de la capacité intellectuelle chiffrée par les Américains justifie à leurs yeux les dépenses de réhabilitation des logements peints il y a plus de 35 ans.

La suite du document parle des efforts de la communauté internationale depuis 2006 pour faire interdire les peintures au plomb au niveau mondial. Ils ont créé la GAELP, Global alliance for eliminating lead paints, c'est à dire l'alliance mondiale pour éliminer les peintures au plomb.

Cette alliance, créée en 2011, est censée notamment donner des modes d'emploi et soutenir les initiatives pour supprimer le plomb dans les peintures dans les immeubles résidentiels et accueillant des enfants.

Il y a eu en octobre 2013 une journée internationale pour la prévention de l'intoxication par la peinture au plomb.

Pour les peintures anciennes il faut des techniques adaptées pour les travaux de réhabilitation et une information suffisante de la population pour qu'elle ait conscience des risques. Mais le premier objectif est d'arrêter la production et la consommation des peintures au plomb dans les pays en développement. Depuis 2007 le Brésil, les Philippines, l'Indonésie ont pris des mesures en ce sens.

www.ipen.org
toxics free future.

Le plomb en Guyane

L'afvs a été alertée par le Comede sur des intoxications au plomb d'enfants en bas âge. L'origine de l'intoxication n'est pas encore connue . Des contacts ont été pris pour en savoir plus . une enquête de l'INVS devrait être mise en place. Nous espérons que comme dans l'Ile de la Réunion l'ARS prendra en urgence toutes les mesures qu'il convient pour éliminer les sources d'intoxications . Nous reviendrons sur cette intoxication dans un prochain numéro.

Le plomb au Sénégal

Les enfants victimes de l'intoxication au plomb à Thiaroye ne bénéficient d'aucun suivi de la part des autorités gouvernementales. La question est occultée, rien dans leur discours et leur programme ne fait allusion à la nécessité urgente de prendre en charge le traitement indispensable pour éviter à ces enfants une dérive vers une situation sanitaire plus grave.

Les familles qui doivent faire face à des problèmes de survie et au manque de soutien n'ont d'autres alternatives que la résignation, compte tenu du coût très élevé des visites médicales, des médicaments etc.

Il est urgent que la communauté sénégalaise d'abord, internationale ensuite , trouve les moyens d'un soutien fort à ces enfants et d'une pression sans relâche sur le gouvernement du Sénégal pour le contraindre au respect de ses obligations.

Les femmes de Thiaroye qui ont abandonné l'exploitation du plomb et qui depuis cherchent à se convertir dans des activités génératrices de revenus ont obtenu de MICROFEM (PNUD) une subvention et la CARI-TAS leur a assuré une formation en gestion de projet et en micro jardinage.

Elles ont acquis des machines et un savoir-faire, mais la mise en œuvre de leurs projets de transformation de céréales locales et de jardinage se heurte à des blocages du fait d'absence de locaux pour installer et exploiter les machines ainsi que de surface cultivable pour le jardinage. En effet sur les neuf machines, deux seulement sont utilisées faute de locaux et le jardinage se fait dans la cour d'une maison.

Les autorités municipales doivent puiser dans les réserves foncières pour permettre à ces femmes de disposer des moyens infrastructurels qui conditionnent la réussite de leur projet et leur épanouissement personnel et familial.

En ce qui concerne Sebikotane, l'usine de traitement du plomb y existe toujours et ne respecte toujours pas les conditions de travail qu'exige le travail de ces batteries: pas de protection ou protection insuffisante, salaire de misère etc. Le risque d'intoxication des ouvriers est important, et la pollution y menace la faune et la flore.

Les habitants des quartiers les plus proches de zones polluées initient de temps à autres des actions pour attirer l'attention mais les pollueurs et exploités de la misère humaine bénéficient d'une protection en haut lieu.

Enfin à Mont-Rolland , aux dernières nouvelles le sable contaminé au plomb a été évacué, mais l'AFVS ne sait pas vers quelle destination, une enquête doit être menée.

PARTENARIATS

Val d'Oise:

Le travail mené par l'AFVS dans le Val-d'Oise et plus particulièrement à Argenteuil afin de déceler l'habitat plombé en effectuant des visites dans les logements en état d'insalubrité voire indignes, continue et nous avons réussi à surmonter le flot de visites à domicile en attente grâce à un actif bénévole.

En plus d'Argenteuil où nous avons fait la majeure partie de nos visites, nous nous sommes déplacés à Bezons, Montigny-les-Cormeilles et Sannoay pour voir des logements insalubres.

Union Nationale des Associations Familiales

L'UNAF est notre partenaire et il nous soutient pour nos réunions de formation des familles et a activement participé à la parution de notre livret destiné aux familles à celles-ci.

Un nouveau projet avec notre association est en cours, il s'agit d'une brochure à destination des familles en prévention des accidents domestiques. Nous pourrions la diffuser aux familles de l'AFVS car les accidents domestiques sont un fléau en France.

Association pour l'accueil des voyageurs (ASAV):

Nous avons rencontré l'ASAV dans nos locaux le 5 mai 2014. Il s'agit d'une association créée en 1990 basée à Nanterre et ayant une petite antenne à Paris. L'ASAV travaille avec deux publics: les tsiganes et les roms.

Avec ses 13 salariés dont entre autres 1 juriste, 2 assistantes sociales, 2 médiateurs sanitaire, 1 interprète, l'ASAV fait de la domiciliation; aide les personnes dans leurs démarches afin qu'ils acquièrent leurs droits sociaux, les orientent pour l'accès aux soins, les soutient dans leurs difficultés.

Nos deux associations comptent travailler ensemble notamment sur la question du dépistage du saturnisme chez ce public peu connu à l'AFVS, nous nous proposons de visiter les squats dégradés où vivent des familles suivies par l'ASAV. Sensibiliser l'ASAV au saturnisme lié aux activités de ferrailage et de récupération de plomb dans les batteries est aussi l'un de nos objectifs.

L'ASAV voudrait une formation de l'AFVS sur ces questions de dépistage et des procédures à suivre (signalements etc.).

Collectif Interassociatif Sur la Santé:

Pour les élections Européennes, le CISS publie un Manifeste qui reprend ses principes ainsi que les actions pour y contribuer. Dans ce Manifeste le collectif appelle les partis politiques ainsi que les candidats aux élections européennes à faire de la santé et du bien-être des citoyens européens leur priorité.

Les principes sont présentés de la façon suivante:

- 1- Faire de la santé une vraie priorité en Europe
- 2- Garantir à tous l'accès effectif aux soins
- 3- Etendre à l'ensemble des pays de l'Union la participation des patients et des usagers aux politiques de santé.
- 4- Faire des droits des patients une priorité de la politique de santé.

Ces revendications ont été envoyées à tout les Français candidats aux élections européennes afin qu'elles puissent être prises en compte dans leur programme.

**Manifeste consultable et téléchargeable sur
www.leciss.org/europe2014.**

Le CISS présente aussi 30 propositions afin d'améliorer la santé en France. Ces propositions sont présentées dans trois domaines différents que le CISS a présenté en les intitulant comme tels:

- Promotion de la santé: la nouvelle ère!
- Accès aux soins: plus d'effectivité!
- Démocratie en santé: un vrai pilier, pas une béquille§

Voici donc les trois leviers pour une révolution de la santé publique, un changement d'échelle dans l'accompagnement en santé et la reconnaissance financière du rôle des acteurs associatifs dans la démocratie sanitaire.

Ces 30 mesures ont fait l'objet d'un communiqué de presse tout comme le Manifeste.

- Communiqué de presse -

Paris, le 21 février 2014

Les CPAM contre l'AME... ?

Le droit

Il est simple, robuste, connu de tous, mais nécessite manifestement un double rappel :

- Les étrangers en situation irrégulière résidant en France depuis plus de trois mois consécutifs peuvent accéder, sous conditions de ressources, à l'aide médicale d'Etat pour la prise en charge des frais que leur état de santé nécessite. Il leur faut en faire la demande auprès des caisses primaires d'assurance maladie qui gèrent le dispositif.
- Par ailleurs, les relations entre les citoyens et les administrations, qui ont fait l'objet de nombreuses lois en France depuis plus de trente ans, reposent sur des règles assez simples : toute demande doit faire l'objet d'un accusé de réception, la demande d'AME comme toute autre demande. Et l'absence de réponse au-delà de deux mois vaut rejet de la demande.

Le travers

Un certain nombre de caisses primaires d'assurance maladie, dont celle de Bobigny, ont diffusé une consigne aux termes de laquelle les demandes d'aide médicale d'Etat parvenues avant une certaine date, le 6 décembre en l'espèce pour la Seine-Saint-Denis, font toutes l'objet d'un refus implicite... alors qu'à l'évidence ce sont des rejets explicites. Pour une raison inavouable, que l'on se refuse à écrire, tellement elle est choquante et qui semble pouvoir s'énoncer comme suit : « *On n'a eu ni le temps ni l'envie de traiter votre demande* ».

Ladite consigne n'a évidemment pas été notifiée aux organismes sociaux, aux associations d'usagers du système de santé ni aux associations d'aide aux étrangers, et encore moins aux demandeurs eux-mêmes puisqu'on vous le dit « *c'est implicite* ».

La honte

Il est si facile d'adopter de telles attitudes face à des populations dont les conditions d'existence ne permettent évidemment pas la plus parfaite information sur leurs droits. Pourtant aucune règle du service public ne permet de considérer que, par nature, une catégorie de demandeurs n'a pas à être traitée avec les mêmes égards que les autres... au contraire et c'est tout le sens de l'égalité face aux services publics !

Comment accepter que ne soient pas affectés dans toutes les CPAM les personnels suffisants pour traiter les demandes d'aide médicale d'Etat ? Au moment où se négocie la convention d'objectifs et de gestion entre l'Assurance maladie et l'Etat, la garantie de délai de traitement des demandes d'AME doit y figurer. L'abandon des populations éligibles à l'AME ne peut pas être un choix de gestion. C'est à l'évidence une discrimination.

Le CISS et l'ODSE réclament la levée des consignes décidant du non-traitement de certaines demandes d'aide médicale d'Etat et la prise en compte effective de ces demandes.

Contacts presse :

CISS : Marc Paris - 01 40 56 94 42 - 06 18 13 66 95

Comede : Didier Maille 06 51 33 65 93

Médecins du monde : Emmanuelle Hau / Aurélie Defretin - 01 44 92 14 31 / 13 81 - 06 09 17 35 59


AGENDA ET ANNONCES

Prochaine Réunion:

Au mois de juin aura lieu l'Assemblée Générale de l'AFVS, ce sera le 15 dans les locaux de l'un de nos partenaires, le DAL au 29 rue Ledru-Rollin 75012 Paris . Une convocation précisera l'adresse exacte ainsi que les informations pratiques (transports...).

L'AFVS recherche toujours des bénévoles actifs intéressés par la problématique du saturnisme et prêts à donner de leur temps afin d'aider l'association dans son travail quotidien pour envisager de nouvelles perspectives. Mais aussi pour représenter notre association au sein des différents collectifs dont elle fait partie (ODSE, DAL, CISS ...).

association des familles victimes du saturnisme



afvs

Bulletin d'adhésion 2014

Nom (majuscules) :

Prénom :

Adresse postale :

N° de téléphone :

Adresse électronique :@.....

Montant de l'adhésion : 15 Euros

ET/OU

Don : Euros

Remis le : En espèces En chèque